

Regroupement familial (article 40 ter) ENFANT DE BELGE OU DU CONJOINT DE BELGE

Le dépôt des demandes de visa se fait exclusivement sur rendez-vous via le lien suivant :
<https://appointment.diplomatie.be/Home/Index/d945a26f-16e5-4ee6-9288-d8c065527ed8/fr-BE>

Vous devez **PERSONNELLEMENT** déposer votre dossier
(=1 jeu de documents originaux + 2 jeux de copies)

I. COMPOSITION DU DOSSIER

1. Un formulaire de demande de visa long séjour
2. Un passeport national valable au moins encore 12 mois et qui contient au moins deux pages blanches, réservées aux visas
3. 2 photos d'identité type passeport en couleur sur fond blanc
4. **Si l'enfant a plus de 18 ans, la preuve du paiement d'une redevance de 204 €** (voir ci-dessous)
5. Une **copie de la carte d'identité du regroupant**
6. Une copie intégrale de l'**acte de naissance** du demandeur, **légalisée** par le Ministère des Affaires Etrangères ainsi que l'Ambassade de Belgique (13.200 FCFA / document)
7. La **preuve du lien familial** entre demandeur et regroupant s'il s'agit de l'enfant du conjoint (actes de naissance et de mariage, légalisés)
8. Si le demandeur a moins de 18 ans : l'autorisation écrite du parent qui délègue à l'autre l'autorité parentale et autorise le départ DEFINITIF en Belgique, établie devant les autorités officielles, et légalisée OU un certificat de décès du parent décédé, légalisé
9. La preuve que le regroupant dispose de **moyens de subsistances** stables, suffisants et réguliers :
 - au moins équivalents à 120% du montant visé à l'article 14, § 1er, 3° de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, c.-à-d., **1.428,32 € net/mois**
 - Si le regroupant est salarié : contrat de travail, des fiches de paie (idéalement sur une période de 12 mois) ou dernier avertissement-extrait de rôle émis par le SPF Finances, et tous documents que le regroupant juge utiles dans le cadre de l'examen de la demande
 - Si le regroupant est indépendant : dernier avertissement-extrait de rôle émis par le SPF Finances, preuve que le regroupant est en ordre de cotisations sociales, extraits de compte bancaire, et tous documents que le regroupant juge utiles dans le cadre de l'examen de la demande
 - Les allocations de chômage peuvent être prises en compte si le regroupant prouve qu'il recherche activement du travail
 - Certaines sources de revenus ne sont pas prises en compte: le revenu d'intégration et le supplément d'allocations familiales, l'aide sociale financière (CPAS), les allocations familiales, les allocations d'attente, l'allocation de transition,...
 - Plus d'informations à ce sujet sur le site de l'Office des Etrangers :
https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Guidedesprocedures/Pages/Regroupement_familial/Les%20moyens%20de%20subsistance%20stables,%20réguliers%20et%20suffisants.aspx

Attention, le regroupant ne doit pas démontrer qu'il a des moyens de subsistance suffisants quand l'enfant vient vivre avec lui avant d'avoir 18 ans et que cet enfant est seul à demander le regroupement familial.

- 10.** La preuve que le conjoint belge dispose d'un **logement suffisant** soit en produisant la preuve du titre de propriété notarié du logement affecté à sa résidence principale; soit en produisant la preuve d'un contrat de bail enregistré portant sur le logement affecté à sa résidence principale.
- 11.** La preuve que le conjoint belge dispose d'une **assurance-maladie** pour lui-même et les membres de sa famille
- 12. Si l'enfant a plus de 21 ans**, le regroupant doit démontrer que l'enfant est à sa charge

II. PAYEMENT DE LA REDEVANCE

Avant d'introduire votre demande de visa, veuillez bien vous acquitter du paiement de la redevance de 204€, obligatoire depuis le 02.03.2015. Elle peut être payée par le demandeur ou un tiers, en euros.

Sur le compte bancaire suivant :

IBAN **BE57 6792 0060 9235**

BIC **PCHQBEBB**

Banque : BPOST SA, Centrum Monnaie (sans numéro), 1000 Bruxelles

Bénéficiaire de la redevance :

SPF Intérieur, Office des étrangers, Chaussée d'Anvers 59B, 1000 Bruxelles

La communication du virement doit impérativement reprendre le nom, le prénom, la date de naissance et la nationalité du demandeur en respectant la structure suivante : **NomPrénomNationalitéJJMMAAAA**